

## NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE

---

### CONSTRUCTION DE 6 MAISONS

#### ———— CLOS MARIE MARVINGT ————



**SITUÉ :**  
**PASSAGE MARIE MARVINGT**  
**57330 HETTANGE-GRANDE**

Version du 18/10/2023



Promotion immobilière SCCV NAPOLEON  
Siège social : 10, rue de la Fauvette –  
57570 BOUST – France  
@ [dondelinger.astree@gmail.com](mailto:dondelinger.astree@gmail.com)  
Téléphone : 06.36.69.18.86  
Site internet :

# GENERALITÉS

## **Objet de la présente notice :**

Cette notice a pour objet de déterminer les caractéristiques techniques générales de ce programme de construction de 6 maisons.

## **Généralités :**

La construction se conformera à la date du dépôt du permis de construire.

Les performances thermiques du projet permettront d'atteindre le niveau RE 2020 réglementaire.

La construction sera conforme :

- Aux normes AFNOR, à l'exception de la norme AFNOR NF P82-751 relative aux programmes d'ascenseur dans les immeubles résidentiels,
- Aux cahiers de prescriptions techniques constitués par les Documents Techniques Unifiés, établis par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment,
- Aux exigences de la Nouvelle Réglementation Acoustique (N.R .A.),
- Aux exigences de la Réglementation Handicapés,
- Respect du règlement thermique RE 2020.

La conformité de la construction sera vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

L'emplacement des équipements électriques, téléphoniques et télévision sera défini par l'architecte sur la base du plan d'étage courant. Aussi, les noms de marque et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont-ils indiqués que pour en définir le genre ou le niveau de qualité.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité d'y apporter des modifications en cas de force majeure, de contraintes liées à la réglementation administrative, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux, si des impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier. Toutefois, les matériaux ou matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente.

La hauteur libre générale dans les maisons en étage courant sera de 2,50 mètres environ sauf présence de soffites, faux-plafonds, retombées de poutres, selon nécessité technique. Les hauteurs d'allèges et des seuils portées sur les plans sont susceptibles de légères variations.

De même, il est précisé que les cotes et surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction et que la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus.

L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs, figurée à titre indicatif et les retombées, soffites et canalisations n'y sont pas tous figurés.

L'acquéreur n'aura d'autre choix que le coloris défini par le Maître d'Ouvrage qui ne pourra être arrêté que dans la limite de l'avancement du chantier et dans le délai fixé au paragraphe du contrat de réservation.

L'acquéreur a la possibilité de procéder à des demandes de travaux modificatifs en option, dans le délai prévu dans le contrat de réservation et dans la limite des possibilités techniques.

L'implantation des arrivées d'eau et de l'électricité dans la cuisine ne pourra être modifiée. L'acquéreur pourra néanmoins choisir son cuisiniste en ayant par avance les plans techniques.

Les matériaux naturels tels que les carrelages, les parquets... peuvent présenter des aspects et des couleurs différentes selon les approvisionnements.

Sauf spécification contraire dans la présente notice, le sens de pose des revêtements et leur couleur sera déterminé par le Maître d'Ouvrage.

### **RÉGLEMENTATION PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR)**

L'attention de l'Acquéreur est attirée sur le fait que la conception tient compte du respect et de la conformité à la réglementation PMR ( dimensions WC et pièces à vivre, alimentation et évacuation douche RDC), applicable à la date de dépôt du permis de construire.

Toute modification réalisée par l'acquéreur ne répondant plus à ces dernières, devra faire l'objet de la signature d'une décharge, dégageant toute responsabilité du Maître d'Ouvrage et du Maître d'œuvre.

# 1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE

## 1.1 INFRASTRUCTURE

### 1.1.1 Fouilles

Terrassement en pleine masse pour permettre la réalisation de l'infrastructure.

Stockage sur site pour remblaiement ultérieur ou évacuation des terres excédentaires en décharge.

### 1.1.2 Fondations

Le choix du ou des types de fondations sera effectué suivant la préconisation du rapport du bureau d'études des sols.

Leur profondeur et dimensions seront établies suivant la nature et consistance des sols après calcul du bureau structures et accord du bureau de contrôle.

## 1.2 MURS ET OSSATURES

### 1.2.1 Murs et façades

Sur la face extérieure des parties de murs enterrés, il pourra être appliqué une peinture à base de produit bitumineux.

Réalisés en maçonnerie d'aggloméré de ciment de 20cm d'épaisseur et/ou en agglos coffrant et/ou brique terre cuite suivant l'étude de structure et thermique.

Selon les études thermiques, un choix sera fait entre la mise en place d'un système type ITE ou ITI.

Dans le cas d'une solution par ITI :

Les murs recevront sur leurs faces intérieures un complexe d'isolation thermique. Suivant l'étude thermique, le complexe isolant, sera composé d'un panneau en polystyrène ou en laine minérale ou en mousse polyuréthane et d'une plaque de plâtre.

Les murs recevront comme finition sur la face extérieure un enduit minéral conformément aux exigences du Permis de Construire. Elles pourront être traitées partiellement de finitions ou de matériaux différents.

Dans le cas d'une solution par ITE :

Les murs recevront sur leurs faces extérieures une isolation thermique en panneau isolant polystyrène ou en laine minérale recevant comme finition un RPE conformément aux exigences du Permis de Construire. Elles pourront être traitées partiellement de finitions ou de matériaux différents.

Les murs recevront sur la face intérieure un enduit plâtre et/ou un enduit pelliculaire et/ou une plaque de plâtre collée et pourront localement recevoir un complexe

isolant, composé d'un panneau en polystyrène, laine minérale ou polyuréthane et d'une plaque de plâtre suivant l'étude thermique.

Il a été défini, suite à l'étude thermique, acoustique et de structure de la mise en place d'un ITE pour les six maisons.

### **1.2.2. Murs extérieurs divers**

Les murs extérieurs divers seront de même nature que les murs de façade ou en éléments de béton préfabriqué ou coulés en place ou en aggro coffrant, épaisseur suivant le calcul du Bureau d'Études Structure et détail architecte.

### **1.2.3. Murs porteurs à l'intérieur des locaux (Réfends)**

Les murs seront réalisés soit en voile béton ou maçonnerie agglomérée ou brique terre cuite, en fonction de l'étude thermique, un doublage thermique ou thermo acoustique sera mis en œuvre.

## **1.3 PLANCHERS**

### **1.3.1. Plancher bas RDC**

Selon étude structure et étude de sol, dallage en béton armé ( sur terre-plein ou porté), poutrelle hourdis ou dalle pleine béton armé ou dalle alvéolaire. Isolant selon étude thermique. Plancher chauffant

### **1.3.2. Plancher sur étage courant**

Les planchers d'étages courants seront soit de type dalle pleine en béton armé de type prédalles, ou plancher hourdis avec dalle de compression ou dalle alvéolaire. Leur épaisseur sera définie par l'étude de structure et l'étude acoustique.

Finition surface : propre à recevoir ragréage, chape ou étanchéité selon plan.

Finition en sous face : Faux plafond dans le cas d'un plancher hourdis ou dalle alvéolaire et finition lisse prêt à recevoir un enduit de finition dans le cas de plancher béton armé.

### **1.3.3. Plancher sur locaux non chauffés ou ouverts**

Plancher en béton armé ou prédalle avec dalles de compression, ou plancher poutrelle hourdis ou dalle alvéolaire.

## **1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION**

### **1.4.1. Entre pièces principales**

Suivant le plan de vente, les cloisons seront réalisées en cloison type Placostyl ou équivalent d'une épaisseur de 72mm, composées de deux plaques de BA13, d'une ossature métallique et d'un isolant en laine minérale pour isolation phonique.

#### **1.4.2. Les pièces humides ( salle d'eau et salle de bains)**

Dans les salles de bains et salles d'eau, au droit des baignoires et des receveurs de douche, le parement de la cloison sera traité hydrofuge.

#### **1.4.3. Entre garage et habitation**

Cloison SAD isolée ou refend en maçonnerie d'agglomérés ou brique terre cuite, isolation selon les calculs RE 2020, suivant dimensionnement par le Bureau d'Étude.

### **1.5. ESCALIERS**

Escalier en bois, acier et verre réalisé par la société ART ESCALIERS sur mesure avec garde-corps en verre, verrière donnant sur la cuisine et ban en bois sous l'escalier.

### **1.6. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILLATION**

#### **1.6.1. Conduits de ventilation des locaux**

Dans le logement, des bouches d'extraction seront situées dans les pièces humides pour assurer une ventilation mécanique contrôlée de type VMC simple flux de type hygroréglables.

#### **1.6.2. Entrée d'air frais**

L'arrivée d'air frais se fera par des entrées d'air dans les menuiseries extérieures installées en coffre de volet roulant.

### **1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS**

#### **1.7.1. Chutes d'eaux pluviales**

Les chutes et les boîtes à eaux seront en tuyaux zinc ou aluminium ou PVC, selon plans de l'architecte. Elles seront raccordées au réseau d'évacuation d'eaux pluviales.

#### **1.7.2. Chutes d'eaux usées - Eaux vannes**

Les chutes seront en tuyaux PVC.

Elles recevront les branchements d'évacuation des appareils sanitaires et seront raccordés au réseau Eaux usées – Eaux vannes.

Elles chemineront dans les gaines techniques du logement.

### **1.7.3. Branchement aux égouts**

Les eaux usées et les eaux vannes seront raccordées au réseau public. Les eaux de ruissellement seront raccordées aux réseaux publics ou gestion dans la parcelle selon prescriptions du concessionnaire.

## **1.8. TOITURE ET TOITURE TERRASSE**

### **1.8.1. Charpente**

La charpente sera de type fermette sur le bâtiment principal et de type traditionnel comprenant pannes et chevonnage sur la partie garage, chambre numéro 4 et dressing.

### **1.8.2. Couverture**

La couverture sera composée de tuiles mécaniques par emboitement dans les tons gris foncé en accord avec le permis de construire délivré.

### **1.8.3. Zinguerie**

Boite à eau, gouttières, et descentes d'eau pluviale en zinc ou aluminium suivant les prescriptions du permis de construire.

### **1.8.4. Étanchéité**

Étanchéité élastomère sur dalle béton décrite en 1.3.2 avec isolation suivant étude thermique.

Relevés d'étanchéité et protections des relevés correspondants.

## 2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

### 2.1. SOLS ET PLINTHES

#### 2.1.1. Sols et plinthes des pièces de vie

L'entrée, le dégagement, le séjour, la cuisine, le WC, le cellier, les pièces humides ainsi que les éventuels placards attenants à ces espaces seront revêtus d'un parquet stratifié dont la couleur sera définie par le Maître d'ouvrage.

Plinthes en bois blanc peint.

À chaque changement de nature de revêtement de sol, il sera posé un profilé d'arrêt ou une barre de seuil.

#### 2.1.2. Chambres

Sol stratifié, y compris sous couche acoustique, plinthes en bois blanc peint. Coloris choisis par le Maître d'ouvrage.

#### 2.1.3. Sols des garages

Béton avec finition lissée mécaniquement ou pose d'un carrelage format 40x40.

### 2.2. REVÊTEMENTS MURAUX (autres que peintures)

#### Dans la salle de bains

Il est prévu dans la salle de bains la pose de faïence murale format proposé par le Maître d'ouvrage en fonction du stock sur une partie des murs et sur toute la hauteur indiquée par le plan d'étage de l'architecte. Comprenant les étanchéités éventuelles, le tablier de baignoire, et les joints en ciment. L'attention de l'Acquéreur est ainsi attirée sur l'entrée de la salle de bains qui ne sera pas carrelée. Le reste de la salle de bains sera carrelé sur toute la hauteur. De plus une niche composée de 4 étagères sera encastrée dans le mur de droite directement à l'entrée de la salle de bains.

Coloris choisis par le Maître d'ouvrage.

#### Dans la salle d'eau

Il est prévu dans la salle d'eau la pose de faïence murale format proposé par le Maître d'ouvrage en fonction du stock sur une partie des murs et sur toute la hauteur indiquée par le plan d'étage de l'architecte. Comprenant les étanchéités éventuelles et les joints en ciment. L'attention de l'Acquéreur est ainsi attirée sur l'entrée de la salle d'eau qui ne sera pas carrelée. Le reste de la salle de bains sera carrelé sur toute la hauteur. De plus une niche composée de 4 étagères sera encastrée dans le mur de droite directement à l'entrée de la salle de bains et une seconde niche de 4 étagères sera implantée entre la double vasque et la douche.

Coloris choisis par le Maître d'ouvrage.

### Dans WC (RDC et ÉTAGE)

Il est prévu dans les WC la pose de faïence murale format proposé par le Maître d'ouvrage en fonction du stock sur le pan de mur supportant le WC et au niveau du lave-mains. Comprenant étanchéités éventuelles et les joints de ciment.

## **2.3. PLAFONDS**

Faux plafond dans le cas d'un plancher hourdis ou dalle alvéolaire et finition lisse prêt à recevoir un enduit de finition dans le cas d'un plancher en béton armé.

En cas de toiture type charpente, il sera prévu en sous face un Faux-plafond en plaques de plâtre de 13mm d'épaisseur, sur ossature métallique.

Isolation des faux -plafonds par laine de verre ou isolation projeté selon notice thermique.

## **2.4. MENUISERIES EXTÉRIEURES**

### **2.4.1. Porte d'entrée**

Porte d'entrée isolante en aluminium ou PVC ou acier avec finition laquée ou filmée par le fabricant.

Coefficient thermique et acoustique selon étude acoustique.

Fermeture multipoint, résistance à l'effraction minimum.

### **2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces principales**

Les fenêtres et les portes fenêtres seront des menuiseries en PVC, teinte aux choix de l'architecte, conformément au permis de construire et avec l'accord du Maître d'ouvrage. Il a été décidé que les menuiseries extérieures seraient de couleur noir anthracite intérieur/extérieur.

Les ouvrants simples des fenêtres seront de type oscillo-battant et ouvrant à la française coulissante (suivant plan architecte). Parties fixes selon plans architecte.

Baie coulissante selon plans architecte.

Les châssis seront équipés de double vitrage isolant assurant les isolements acoustiques et thermiques réglementaires.

Le vitrage sera dépoli dans les salles de bains et salles d'eau.

### Poses de trois châssis de toiture de type Velux :

Un châssis de toiture de type velux GGL SK061418 dans la cage d'escalier.

Deux châssis de toiture de type Velux GGL SK0678118 dans la chambre n°4 et le dressing.

### **2.4.3. Porte de garage**

Porte de garage sectionnelle motorisée isolée, teinte selon permis de construire à savoir, noir anthracite.

## **2.5. FERMETURES EXTÉRIEURES ET OCCULTATIONS ANTISOLAIRE**

### **2.5.1. Pièces principales**

Les baies des pièces principales seront équipées de volets roulants à lames alu doubles parois.

Manœuvre par motorisation des châssis principaux dans toutes les pièces.

### **2.5.2. Pièces de services**

Il est prévu le même équipement que pour les pièces principales.

## **2.6 MENUISERIES INTÉRIEURES**

### **2.6.1. Huisseries et bâtis**

Huisserie chambranle / contre chambranle stratifiée.

### **2.6.2. Portes intérieures courantes**

Portes intérieures type isoplane à recouvrement, finition stratifiée d'usine, avec poignée.

Fermeture à condamnation sur portes WC et salle de bains, fermeture à clés sur toutes les autres portes intérieures.

### **2.6.3. Portes d'accès garage**

Porte isolée à âme pleine sur huisserie.

### **2.6.4. Trappe de visite**

En médium peint ou aluminium, dimensionné pour permettre un accès pour intervention de maintenance.

### **2.6.5. Placards et Portes de placards**

Sans Objet.

### **2.6.6. Niches dans la salle de bains et salle d'eau**

Création de trois niches ( voir plans architecte) dont une dans la salle de bains et deux dans la salle d'eau composées chacune de quatre étagères et de lumière.

## **2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS**

Garde-corps rampant full verre 17mm cloison.

Harpe fixée par entretoise sur limon.

## **2.8. PEINTURES**

### **2.8.1. Peintures extérieures**

#### **2.8.1.1 Sur menuiseries**

Sans Objet.

#### **2.8.1.2. Sur fermeture et protections**

Sans Objet.

#### **2.8.1.3. Sur surfaces non enduites ou non revêtues**

Les parties en béton non enduites ou non revêtues d'un matériau de façade resteront brutes ou pourront recevoir une peinture extérieure type pliolite ou un vernis, teinte au choix de l'architecte sauf les seuils et appuis des ouvertures extérieures.

### **2.8.2. Peintures intérieures**

#### **2.8.2.1. Sur murs**

Ponçage, préparation des supports et application d'une couche de peinture d'impression blanche.

Les peintures définitives ainsi que d'éventuelles révisions du support sont à la charge de l'acquéreur.

#### **2.8.2.2. Sur plafonds**

Sur dalle béton revêtue d'un enduit lisse et/ou faux-plafond plâtre, application de 2 couches de peinture blanche.

#### **2.8.2.3. Sur surface non enduites ou non revêtues**

Les parties en béton non enduites ou non revêtues d'un matériau de façade resteront brutes ou pourront recevoir une peinture extérieure type pilolite ou un vernis, de teinte au choix de l'architecte sauf les seuils et appuis des ouvertures extérieures.

## **2.9. ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS**

### **2.9.1. Équipements sanitaires et plomberie**

#### **2.9.1.1. Distribution d'eau froide**

Le logement sera alimenté individuellement à partir du regard de comptage (individuel) situé dans la limite de propriété.

Un robinet d'arrêt est prévu dans le logement.

La distribution d'eau froide du logement se fera jusqu'au droit des appareils (distribution encastrée en dalle).

Pose d'un compteur individuel fourni par le concessionnaire.

#### **2.9.1.2. Production et distribution d'eau chaude individuelle**

La production d'eau chaude sanitaire sera assurée par des chaudières individuelles à condensation, fonctionnant au gaz naturel, avec micro-accumulation ou par pompe à chaleur air/eau avec ballon d'eau chaude intégré ou par pompe à chaleur air/air avec ballon d'eau chaude intégré.

Distribution en cuivre et/ou polyéthylène réticulé.

#### **2.9.1.3. Évacuations**

Évacuations réalisées en tuyaux PVC (pour les canalisations apparentes) raccordés aux chutes collectives, de diamètre selon DTU 60.11.

#### **2.9.1.4. Branchement en attente**

Un branchement simple ou double sortie bouchonnée et une évacuation à simple ou double entrée seront prévus sous l'évier pour le lave-vaisselle.

Suivant plans, l'alimentation et l'évacuation du lave-linge pourront être prévus dans le garage.

#### **2.9.1.5. Appareils sanitaires**

Tous les appareils seront blancs, disposés selon plan de l'architecte.

#### **Baignoire :**

Baignoire en acrylique 170x70 cm, teinte blanche.

L'habillage de la baignoire sera carrelé avec trappe de visite ( un carreau sera siliconé pour l'accès technique) permettant l'entretien.

Meuble Vasque :

Meuble vasque suspendu largeur suivant plan d'architecte avec applique LED.  
Miroir au-dessus du meuble vasque de largeur identique à celui-ci.

WC :

Bâti support autoportant ( habillage placostyl) avec plaque d'enclenchement double touche et cuvette suspendue. Avec abattant.

Lave main ( Rez-de-chaussée et étage).

Douche RDC :

Alimentation et évacuation en attente conformément à la réglementation PMR en vigueur.

Option PMR possible payante.

**2.9.1.6. Robinetteries**

WC équipé d'une chasse d'eau à mécanisme 3/6 litres.

Le lavabo du meuble vasque est équipée d'un mitigeur mécanique.

Selon plan de vente :

Les deux douches seront équipées d'une colonne de douche comprenant une douchette à main et une tête de douche et d'un mitigeur mécanique.

La baignoire sera équipée d'une barre de douche, d'un pommeau de douche et d'un mitigeur mécanique.

**2.9.1.7. Autres équipements**

Un robinet d'arrêt d'eau froide sera prévu pour chaque attente de lave-vaisselle et lave-linge.

**2.9.1.8. Robinet de puisage**

Un robinet de puisage extérieur situé à proximité de la terrasse, avec vanne d'arrêt.

Un robinet de puisage intérieur situé à proximité de la porte de garage à l'intérieur, avec vanne d'arrêt.

**2.9.2. Équipements électriques**

**2.9.2.1. Type de l'installation**

L'installation électrique sera de type encastré sous fourreaux dans les planchers, murs et cloisons conforme aux normes en vigueur (NFC 15.100.). Dans le garage et la buanderie l'installation peut ne pas être encastrée.

### **2.9.2.2. Puissance à fournir**

Elle correspond à la puissance nécessaire pour des besoins à usages domestiques.  
À définir précisément suivant études.

### **2.9.2.3. Équipement de chaque pièce**

L'appareillage sera conforme à la NFC15-100. Tous les circuits seront reliés à la prise de terre.

Toutes les prises de courant seront à éclipse.

Les dispositifs de protection seront constitués par des disjoncteurs divisionnaires.

Les foyers lumineux fixes seront équipés de douilles à Dispositif de Connexion Luminaire (DCL). Les terrasses seront équipés d'un point lumineux commandé sur simple allumage avec voyant et d'une prise étanche.

#### Coffret électrique :

Un coffret électrique sur GLT intégré, localisation selon plans architecte.

Emplacement selon plans architecte.

Un système de mesure de consommation énergétique. (RE 2020).

### **2.9.2.4. Sonnerie de porte palière/porte d'entrée**

Une sonnette par logement. Carillon intégré au tableau GTL avec bouton poussoir et porte étiquette, situé devant la porte d'entrée.

### **2.9.3. Énergie renouvelable**

Sans Objet.

### **2.9.4. Chauffage - Cheminée – Ventilation**

Type d'installation

Chauffage individuel à l'ensemble du logement, par chaudière gaz à condensation avec micro-accumulation ou par Pompe à chaleur air/eau avec ballon d'eau chaude intégré ou par Pompe à chaleur air/air avec ballon d'eau chaude intégré.

VMC simple flux dans tout le logement.

Cheminée entre la salle à manger et le salon dans le lot numéro 6.

### **2.9.5. Appareils d'émission de chaleur**

Le chauffage dans les pièces se fera au moyen d'un plancher chauffant à eau pour l'ensemble des zones chauffées.

Sèche Serviette électrique en complément dans la salle de bains principale et la salle d'eau.

La régulation est assurée par un thermostat d'ambiance avec horloge de programmation situé dans le séjour, permettant de piloter la température (hebdomadaire et jour et nuit).

#### **2.9.6. Conduits et prises de ventilation**

La ventilation des appartements s'effectuera par une ventilation simple flux de type VMC hygroréglable selon étude thermique et acoustique avec des bouches d'extraction disposées dans les pièces humides.  
L'extracteur sera localisé en plenum ( faux plafond).

#### **2.9.7. Conduits et prises d'air**

En pièces principales ( séjour et chambres), des prises d'air frais s'effectueront par des grilles hydroréglables fixés soit en partie haute des menuiseries extérieures soit dans les coffres de volets roulants des pièces équipées soit dans les maçonneries selon les exigences acoustiques.

La localisation et le nombre de ses amenées d'airs sont établis selon les normes en vigueur et les prescriptions du Maître d'œuvre.

#### **2.9.8. Équipement de télécommunication**

##### **2.9.8.1. Radio / TV**

Elles seront installées près d'une prise de courant.

##### **2.9.8.2. Téléphone**

Installé à proximité d'une prise de courant.

## **3. ANNEXES PRIVATIVES**

### **3.1. GARAGE**

#### **3.1.1. Murs ou cloisons**

Maçonnerie en parpaing ou brique terre cuite avec doublage demi-style.

#### **3.1.2. Plafond**

Béton et isolant thermique ( selon calcul RE 2020).

#### **3.1.3. Sols**

Dalle de béton et pose d'un carrelage de dimension 40x40 dont la couleur sera à définir par le Maître d'Ouvrage.

#### **3.1.4. Portes d'accès**

Dito 2.4.3.

#### **3.1.5. Équipements électriques**

L'éclairage du garage par point lumineux en plafond associé à un simple allumage.

### **3.2. ABRIS DE JARDIN**

Sans Objet.

### **3.3. PARKINGS EXTÉRIEURS**

#### **3.3.1. Sols**

En enrobé ou pavé ou béton désactivé.

#### **3.3.2. Délimitation au sol**

Bordure de type P1 délimitant les places de stationnement et le jardin.

#### **3.3.3. Système de repérage**

Sans Objet.

#### **3.3.4. Système condamnant l'accès**

Sans Objet.

### **3.4. JARDINS PRIVATIFS**

### **3.4.1. Plantations**

Les parcelles sont engazonnées, suivant les plans de l'architecte.

### **3.4.2. Clôtures**

Clôture rigide ou haie suivant plan de vente. Mur en aggro coffrant entre chaque propriété.

### **3.4.3. Équipement électrique**

Sans Objet.

### **3.4.4. Équipement de plomberie**

Les jardins peuvent comporter d'éventuels regards aux pieds des descentes pluviales.

Un drain sera implanté en périphérie de chaque maison suivant l'étude de sol réalisée.

## **3.5. TERRASSES PRIVATIVES**

### **3.5.1. Sol**

Selon dimension du plan de vente, dalle terrasse réalisée en poutrelle précontrainte et dalle de compression formant pente brute.

### **3.5.2. Équipement électrique**

Point lumineux commandé par un simple allumage à voyant et prise étanche. Dito 2.9.2.3.

### **3.5.3. Équipement de plomberie**

Un robinet de puisage extérieur situé à proximité de la terrasse, avec vanne d'arrêt. Dito 2.9.1.8.

## **4. ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX**

### **4.1. CHAUFFAGE - EAU CHAUDE SANITAIRE**

#### **4.1.1. Équipement thermique de chauffage**

**Dito 2.9.4.**

#### **4.1.2. Service d'eau chaude**

**Dito 2.9.1.2.**

### **4.2. TÉLÉCOMMUNICATION**

#### Téléphone

Installation générale conforme aux prescriptions du concessionnaire

#### TV et radio

Raccordement au réseau câblé du concessionnaire audiovisuel de la commune ou mise en place d'une antenne en cas d'indisponibilité de réseau.

Si le câble est mis en place, ce sera selon le cahier des charges du concessionnaire.

Installation conforme au décret n°2009-52 du 15 janvier 2009 relatif à l'installation de lignes de communications électrique à très haut débit ou fibre optique dans le logement. Le raccordement ultérieur par le concessionnaire sera possible.

### **4.3. VENTILATION DES LOCAUX**

Groupe d'extraction motorisé individuel situé en plenum sous toiture.

### **4.4 ALIMENTATION EN EAU FROIDE**

#### **4.5.1. Comptage individuel**

Il est prévu un comptage individuel sur regard de type pamco ou équivalent selon prescription du concessionnaire.

#### **4.5.2. Suppresseurs, réducteurs, régulateurs de pression, traitement de l'eau froide**

Selon la pression du réseau, un suppresseur ou un régulateur de pression sera mis en place.

#### **4.5.3. Colonnes montantes**

Sans Objet.

#### **4.6. ALIMENTATION GAZ**

##### **4.6.1. Colonnes montantes**

Sans Objet.

##### **4.6.2. Branchements et comptages particuliers**

Sans Objet.

##### **4.6.3. Comptage de services généraux**

Sans Objet.

#### **4.7. ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ**

##### **4.7.1. Comptage des services généraux**

Sans Objet.

##### **4.7.2. Colonnes montantes**

Sans Objet.

##### **4.7.3. Branchements et comptages particuliers**

Depuis le coffret jusqu'au tableau intérieur des logements par câblage sous fourreau encastré. Un comptage par maison : compteur fourni par ERDF et posé par le vendeur. Mise en place de téléreport selon les prescription du concessionnaire.

## **5. PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES À LA PROPRIÉTÉ ET LEURS ÉQUIPEMENTS**

La voirie du projet et partie commune seront rétrocédées à la commune ou appartiendra à une association syndicale libre (ASL).

L'ensemble des travaux de voirie, réseaux, éclairage et autre seront réalisés conformément au permis de construire et aux préconisations des concessionnaires, de la communauté de commune CATTENOM (CCCE) et de la commune d'HETTANGE-GRANDE.

### **5.1. VOIRIES ET PARKINGS**

#### **5.1.1. Voirie d'accès**

La voirie d'accès et/ou parkings aériens seront réalisés en enrobé ou pavé ou béton désactivé.

La voirie sera à sens unique. L'entrée se fera rue Sinzig Am Rhein et la sortie rue PATTON.

Deux barrières motorisées seront placées de part et d'autre de la voirie qui sera privé.

### **5.2. CIRCULATION DES PIÉTONS**

Chemin d'accès à l'entrée et à la sortie, emmarchements :

Circulations piétonnes en enrobé ou pavé ou béton désactivé.

### **5.3. ESPACES VERTS**

#### **5.3.1. Plantations d'arbres, arbustes, fleurs**

Aménagement suivant plans.

#### **5.3.2. Engazonnement**

Sur les espaces délimités sur le plan masse.

### **5.4. ÉCLAIRAGE PUBLIC**

L'éclairage sera réalisé par candélabre.

Niveau d'éclairage conforme à la réglementation.

Localisation selon plan architecte.

## **5.5. LOCAUX POUBELLES**

Deux locaux poubelles seront implantés de part et d'autre de la voirie. Chaque local comportera une porte d'accès, un espace pour le stockage de 3 poubelles et un local technique qui accueillera un compteur encastré dans une partie du mur.

## **5.6. RÉSEAUX DIVERS**

### **5.6.1. Eau**

Alimentation par société concessionnaire. Depuis regard de comptage en limite de propriété.

### **5.6.2. Gaz**

Alimentation par société concessionnaire vers colonne montante.

### **5.6.3. Électricité**

En basse tension par les soins du concessionnaire. Raccordement au réseau depuis l'armoire posée par le concessionnaire en basse tension.

### **5.6.4. Poste d'incendie, extincteurs**

Sans Objet.

### **5.6.5. Égouts**

Conception du réseau soumis aux services technique de la ville ou de la communauté de commune.

### **5.6.6. Télécommunication**

Raccordement au réseau de télécommunication

### **5.6.7. Drainage du terrain**

Salon recommandations de l'étude de sol.

**5.6.8. Évacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux**

Raccordement par réseau intérieur vers le domaine public.  
En fonction des préconisations des concessionnaires, des dispositifs de rétention d'eau à la parcelle pourront être prévus.

**5.6.9. Télévision**

Dito 4.2.

Fait à ..... Le.....

**LE VENDEUR**

**LE RESERVATAIRE**

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »